

**DEPARTEMENT
DE LA VIENNE**

COMMUNE DE DIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le maire de la commune de DIENNE (Vienne),

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Considérant les travaux de reprise de branchement AEP qui auront lieu entre le 01/04/2019 et le 21/04/2019 sur la voie route de Poitiers,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE:

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : route de Poitiers entre le numéro 1 et le numéro.7et ce, du 01/04/2019 au 20/04/2019,

Article 2. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux manuels sera mis en place.

Article 3. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : route de Poitiers, du n° 1 au 9.

Article 4. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dienné, le 22 mars 2019

Le Maire, Christian LARGEAU

